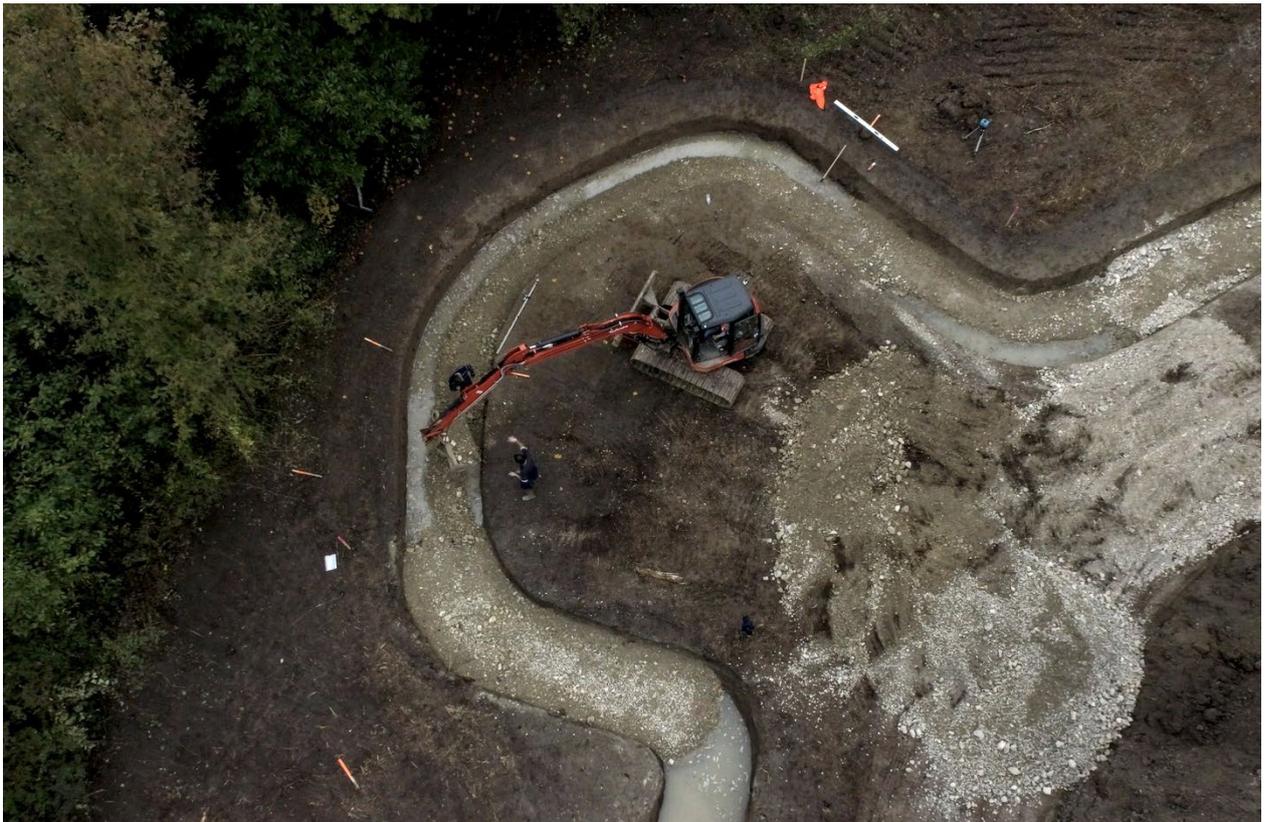




SMBVAR
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS



Rapport d'activités 2022

**SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(EPAGE)**

SOMMAIRE

<i>Le Mot du Président</i>	2
1 LA VIE DU SYNDICAT	3
1.1 Le Syndicat en 2022.....	4
1.1.1 Fonctionnement.....	4
1.1.2 Reconnaissance EPAGE.....	5
1.1.3 Récompenses nationales	5
1.1.4 Réflexion sur l'évolution des compétences	6
1.1.5 Accompagnement juridique.....	7
1.2 Bilan Administratif et Financier	11
2 DES RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES A RESTAURER	13
2.1 La stratégie en gestion des milieux aquatiques	14
2.2 Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme	15
2.2.1 Exemples de travaux réalisés en 2022.....	16
2.2.2 Exemple d'étude Milieux Aquatiques et prévention des inondations : Etude du Piron à Champigné	19
2.2.3 Trophée national du génie écologique 2022 : le ruisseau de Marcé lauréat dans la catégorie amélioration des trames écologiques	20
2.2.4 Récapitulatif des travaux réalisés en 2022.....	23
2.2.5 L'animation	25
2.3 Le Contrat Loire Annexe	26
2.4 Suivi d'études.....	27
2.5 Communication et participation à des journées techniques	27
2.6 Veille active, émergence et accompagnements de nouveaux projets.....	28
3 MIEUX PREVENIR LES INONDATIONS	29
3.1 La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation	30
3.2 Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations	31
4 Le tableau de bord du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme	35

Le Mot du Président

La création du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) en 2018 a lancé une phase de structuration de nos stratégies tant en matière de prévention des inondations que de gestion des milieux aquatiques. Cela s'est traduit par la mise en place d'études techniques, de dossiers règlementaires et d'outils financiers structurants que sont le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme.

L'année 2022 a vu aboutir un projet d'envergure sur le ruisseau de Marcé primé par le prix national du génie écologique. Une récompense qui vient saluer le travail sérieux et ambitieux du SMBVAR et sa volonté d'agir concrètement via des solutions fondées sur la nature maximisant les co-bénéfices et la résilience des milieux naturels. D'autres actions concrètes pour la ressource en eau, la biodiversité et la réduction de la vulnérabilité du territoire ont vu le jour cette année.

La sensibilisation, l'amélioration de la connaissance et le soutien aux collectivités ont guidé les actions de prévention des inondations. Là encore, une récompense nationale a été obtenue et vient reconnaître le travail porté par les services en matière de sensibilisation aux risques inondations.

Je formule le vœu d'une année 2023 aussi riche en réussite pour le SMBVAR.

Jean-Paul PAVILLON

Président du Syndicat Mixte des Basses Vallées
Angevines et de la Romme



1 LA VIE DU SYNDICAT

1.1 Le Syndicat en 2022

1.1.1 Fonctionnement

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme est constitué entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- La communauté urbaine Angers Loire Métropole (CUALM) ;
- La communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA) ;
- La communauté de communes Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) ;
- La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS).



Le périmètre du SMBVAR s'étend sur cinq grandes entités hydrographiques (Loir, Sarthe, Mayenne, Maine, Romme) représentant un territoire d'environ 1500 km². La Maine est un des derniers grands affluents de la Loire et dispose d'un bassin versant de plus de 22 000 km².

Le syndicat a pour vocation de participer à l'atteinte du bon état écologique des rivières et des zones humides par des travaux de restauration de leur morphologie notamment. Le bon état écologique se caractérise par les aspects physico-chimiques et biodiversités (poissons, invertébrés). Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine-et-Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé, ainsi seul 5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale.

Le SMBVAR anime aussi un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les Basses Vallées Angevines pour travailler avec le territoire à une meilleure prise en compte de ce risque dans de nombreux domaines.

Il intervient dans le cadre des Directives Européennes Cadre sur l'Eau et Inondations.

En 2022, il admet un effectif de 7 employés (5,9 ETP).

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 21 délégués, issus de ses membres, désignés par leurs assemblées délibérantes. Un bureau composé du Président, des cinq Vice-Présidents et de deux membres, est désigné.

Pour une prise de décision cohérente et efficace, au plus près du territoire et des problématiques, il est constitué de cinq commissions, chacune sous la présidence d'un Vice-Président, en présence du Président et de deux membres du comité syndical :

- 4 pour la gestion des milieux aquatiques, soit une par grand ensemble hydrographique comportant des enjeux similaires :
 - o La Romme, le Brionneau et le Boulet (1^{er} Vice-Président),
 - o Le Loir (2^{ème} Vice-Président)
 - o La Sarthe et la Maine (3^{ème} Vice-Président)
 - o La Mayenne (4^{ème} Vice-Président),
- 1 pour la thématique inondation (5^{ème} Vice-Président).

Le rôle de ces commissions est de créer un lieu d'échange afin de faire remonter les besoins de terrains, d'assurer la cohérence des actions et de présenter les projets du Syndicat ou de tout autre partenaire en lien avec le thème.

Ces commissions sont composées de représentants des communes, EPCI ou syndicats situés sur et en dehors du périmètre syndical pour assurer la cohérence des travaux dans une logique de bassin versant.

1.1.2 Reconnaissance EPAGE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a été le premier Syndicat du bassin Loire Bretagne, et à ce jour le seul en Pays de la Loire, reconnu en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Cette dernière permet de mettre en valeur la cohérence du travail mené, la dynamique et l'ambition du territoire sur ces enjeux de biodiversité, de qualité et de quantité d'eau, mais aussi de résilience face au risque inondation. En outre, cela permet la délégation de compétence des intercommunalités voisines pour assurer l'exercice des compétences à la bonne échelle soit celle du bassin versant, par exemple celle de la Communauté de Communes Baugeois Vallées pour le Pont Rame.

1.1.3 Récompenses nationales

En 2022, le Syndicat s'est vu récompensé par deux trophées pour ses actions menées.

Le 28 octobre 2022 à Montpellier, **le prix national du génie écologique a été remis au SMBVAR dans la catégorie « Amélioration des trames écologiques » pour les travaux de renaturation du ruisseau de Marcé** réalisés en 2021 et 2022. Cela vient récompenser un travail important mené par le Syndicat depuis sa création et reconnaître l'ambition portée

localement pour la reconquête de la ressource en eau, de la biodiversité et de la santé de nos rivières et de nos zones humides. Les travaux de restauration du ruisseau de Marcé s'élèvent à plus de 650 000 € (hors coûts annexes) financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à 30% par la Région Pays de la Loire et à 20% par le SMBVAR.

Le 8 décembre 2022 à Bordeaux, **le jeu vidéo « Mission Inondation » a été nommé lauréat de la catégorie « Innovation face à l'augmentation des risques majeurs » du Prix national sur les risques majeurs**. Les trophées IRIS récompensent les projets et initiatives exemplaires, portés par les collectivités territoriales dans toute la France ainsi que leurs partenaires en matière d'innovation face aux changements climatiques.

1.1.4 Réflexion sur l'évolution des compétences

En 2022, un travail de prospective à échéance 2030 a été mené par les services. Il vise à identifier la cotisation nécessaire pour tenir un service rendu identique au territoire à ce qu'il était à la création du SMBVAR. En effet, le budget de fonctionnement (RH, voiture, inflation...) augmente ainsi que le coût des travaux (inflation) amenuisant de fait la capacité de réalisation de travaux du SMBVAR, étant rappelé que le budget est tiré au maximum pour disposer d'un taux de réalisation le plus optimal possible et que chaque Euro provenant des intercommunalités permet de disposer de 5 € de travaux sur le territoire par l'effet levier des subventions. Une augmentation des cotisations semble donc nécessaire pour maintenir un niveau de service équivalent.

Aussi, le SMBVAR a été amené à travailler à l'opportunité de portage d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur une partie du territoire n'en comportant pas. Les conclusions montrent un territoire de faible superficie devant, a priori, rejoindre un territoire plus grand et sans SAGE sur la partie de la Loire située en amont. Ce territoire est d'ailleurs ciblé dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux en vigueur et dépasse le territoire de compétence du SMBVAR.

Ce travail a questionné les missions du Syndicat et l'opportunité d'étudier l'élargissement de celles-ci pour disposer d'une vision plus large de la problématique de la ressource en eau. En outre, au cours des 4 ans de vie du SMBVAR, des questions liées lui ont été posées sur différents sujets :

- Plantation de haies sur Loire Layon Aubance et Anjou Loir et Sarthe ;
- Quantité d'eau – réflexion en cours de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau sur Sarthe Aval, Mayenne Eau CAP 2050 et une étude de préfiguration à une étude Hydrologie Milieux Usages Climats sur le Loir – Questionnements d'agriculteurs - Problématique du manque de connaissance sur les masses d'eau hors grands cours d'eau ;
- Pesticides – question de plusieurs acteurs/élus du rôle du SMBVAR ;

Le moment semble opportun pour approfondir l'organisation des missions en matière d'eau et de biodiversité, sujets très liés. En effet, en 2024, les outils financiers vont arriver à des phases de renouvellement que représentent l'avenant au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et le nouveau Contrat Territorial Eau 2024-2026. La prise de décision fin 2022, début 2023 permettra une mise en œuvre financière, juridique et organisationnelle pour l'année 2024.

Afin d'entamer la réflexion, une réunion s'est tenue en présence des techniciens et élus (Vice-Présidents en charge de la GEMAPI) des collectivités membres et du bureau du SMBVAR. Lors de cette réunion il a été acté que l'animation de SAGE ne semble pas opportune à cette échelle à ce stade. Aussi, la mission sur le ruissellement et l'érosion des sols n'a pas été jugée opportune à étudier plus finement. En effet, cette problématique ne concerne que peu de territoire à l'échelle du SMBVAR et ne semble pas prioritaire à ce jour.

L'aspect préventif lié à la lutte contre les pollutions (ex : accompagnement des agriculteurs dans la réduction des produits) n'a pas été jugé pertinent au vu des capacités d'intervention et du positionnement du Syndicat.

Le manque de programme de plantation de haies a été signalé sur Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance. Il a été conclu l'étude de 2 possibilités pouvant être cumulative car n'assurant pas le même rôle pour la compétence la plantation de haies (lutte contre les polluants, trame verte et bleu, biodiversité, infiltration de l'eau) :

1. Mettre en place un programme de plantation de haies ouvert à tous et en lien avec le programme du Département, par convention, pour le compte d'Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance – programme incitateur mais non ciblé ;
2. Mise en place d'un programme « hydraulique douce » (ex : Haies, talus, zone humide tampon ...) ciblant l'amélioration de la ressource en eau (qualité, quantité) à l'échelle du SMBVAR.

Enfin les inquiétudes sur les changements climatiques, les questions posées par le Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau et la profession agricole, les réflexions et études lancées par les Commissions Locales de l'Eau, les problématiques quantitatives du territoire (86% des masses d'eau), la complémentarité avec les enjeux de restauration des milieux aquatiques et le manque de connaissance de notre territoire ont amené une demande **d'identifier la manière dont l'enjeu quantité d'eau pourrait être développé par le Syndicat** en lien avec les autres acteurs.

La réflexion aboutira à la prise de décision en mars 2023 des intercommunalités membres sur la prise ou non d'une ou plusieurs compétences :

- le maintien du niveau de service
- plantation de haies
- hydraulique douce
- quantité d'eau.

1.1.5 Accompagnement juridique

Dans le cadre l'évolution réglementaires et dans l'optique de sécuriser nos pratiques, une étude d'accompagnement juridique a été réalisée de mai à septembre 2023. Cette étude a abouti à la réactualisation du règlement d'intervention du SMBVAR afin de définir son périmètre d'intervention et notamment les zones d'exclusion de sa compétence, ainsi qu'à la rédaction de la convention « propriétaires riverains » pour encadrer notamment les remises d'ouvrages (le Syndicat n'étant propriétaire d'aucun ouvrage).

En 2022 :

Président	M Jean Paul PAVILLON
1^{er} Vice-Président	M François BOËT
2^{ème} Vice-Président	M Jean Paul BEAUMONT
3^{ème} Vice-Président	M Jacques BLONDET
4^{ème} Vice-Président	M Marc Antoine DRIANCOURT
5^{ème} Vice-Président	M Jean François RAIMBAULT

Nombre de Comité Syndical	3	Nombre de commission Loir	1
Nombre de Bureau	2	Nombre de commission Sarthe Maine	1
Nombre de délibérations	23	Nombre de commission Mayenne	1
Nombre de commission Romme Brionneau Boulet	1	Nombre de commission Inondation	1



Jean Paul PAVILLON
Président



François BOËT
1^{er} Vice-Président
GEMA – Romme Brionneau Boulet



Jean Paul BEAUMONT
2^{ème} Vice-Président
GEMA – Loir



Jacques BLONDET
3^{ème} Vice-Président
GEMA – Sarthe Maine



Marc Antoine DRIANCOURT
4^{ème} Vice-Président
GEMA – Mayenne



Jean François RAIMBAULT
5^{ème} Vice-Président
Prévention des inondations

De gauche à droite : Anne-Laure RIOBÉ (Chargée administrative), Alisson FREMONT (Assistance administrative comptable), Sylvain CHOLLET (Technicien de rivière Mayenne Sarthe Maine), Coralie DEBARRE (Technicienne de rivière Romme Brionneau Boulet) Jean ROUSSELOT (Directeur), Elodie GUTIERREZ (Animatrice inondations) et Bertrand DEGRIECK (Technicien de rivière Loir Sarthe)



1.2 Bilan Administratif et Financier

L'année 2022 a été une année de poursuite des études et des travaux pour l'ensemble des techniciens en lien avec la réalisation du Contrat Territorial Eau 2021-2023 et du PAPI des BVA.

Ainsi, 6 marchés de travaux ont été mis en place pour un montant de 418 K€. 5 marchés d'études ont été lancés pour un montant de 165 K€. Fin décembre 2022, 25 dossiers de subventions ont été soldés pour un montant final de 755 K€.

Le budget 2022 consacré à la Gestion des Milieux Aquatiques est de 807 K€ (travaux, études, honoraires). Le budget 2022 consacré à la Prévention des Inondations est de 85 K€ (étude, outil de communication).

En 2022, le SMBVAR a été réactif dans la récupération des recettes pour permettre la réalisation de l'ensemble des travaux et études programmés. Ce travail d'anticipation des dépenses et de récupération des recettes a permis de rembourser l'intégralité de la ligne de trésorerie (240 K€), démarche importante considérant l'augmentation des taux d'intérêts.

Néanmoins, le contexte économique actuel rend financièrement compliqué le maintien de la qualité de travail du SMBVAR à moyen constant. Des choix budgétaires ont été fait depuis la création du SMBVAR afin de privilégier la réalisation de ses missions, mais les marges de manoeuvre sont de plus en plus ténues. La mise en place d'un contrôle régulier de l'exécution du budget aussi bien en dépense qu'en recette a permis de sécuriser et d'équilibrer le budget 2022. Mais des glissements de calendriers, la modification ou le report de certains projets ont entraîné un excédent de fonctionnement.

Sur la fin de l'année, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a fait évoluer ses règles de versement de subvention, en versant automatiquement la moitié de la subvention lors de son acceptation. Cette évolution va permettre de disposer d'une avance de trésorerie pour le paiement des prestataires.

Compte Administratif 2022

Le résultat 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement qui met en évidence le rôle d'équilibriste du SMBVAR pour parvenir à faire correspondre ses recettes et ses dépenses. En effet, en 2022 la subvention des travaux de Marcé a été récupérées, soit plus de 440 K € sur cette seule subvention. Les modifications des programmes de travaux et études ont entraîné une diminution des dépenses à la fin de l'année au regard du prévisionnel. Ainsi, la section de fonctionnement est excédentaire d'un montant de 110 K €.

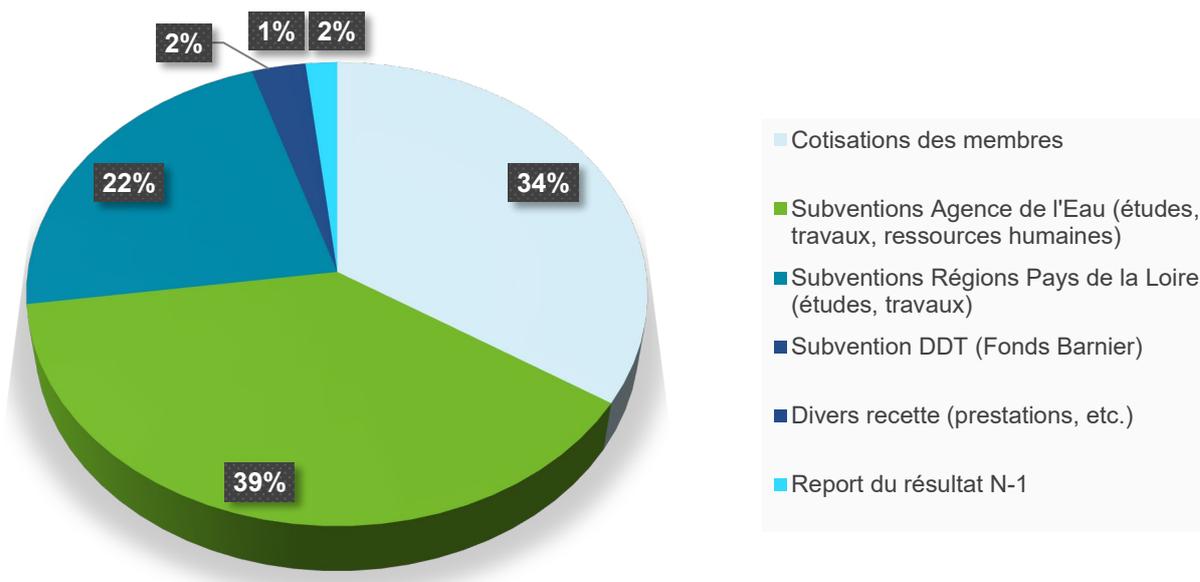
La section d'investissement en 2022 est excédentaire, car aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2022 sur la section d'investissement.

Les résultats de clôture du Compte Administratif 2022 font apparaître :

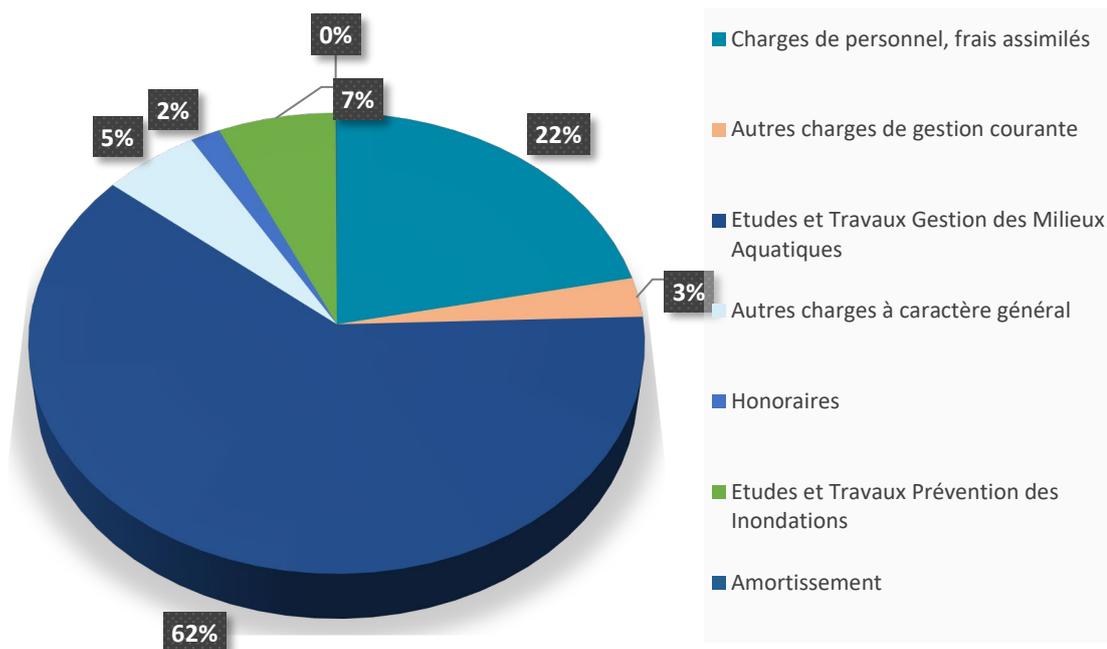
- Un excédent de 110 K € en section de fonctionnement
- Un excédent de 2 230 € en section d'investissement.

Ce résultat excédentaire va permettre, dans une moindre mesure, de provisionner de manière plus conséquente certaines imputations budgétaires, qui avaient été diminuées lors du montage du budget primitif 2022 pour pouvoir l'équilibrer mais aussi de financer les travaux/études qui n'ont pas été terminées en 2022.

Budget de fonctionnement recettes/résultat 1 387 777 €



Budget de fonctionnement dépenses : 1 277 567,50 €





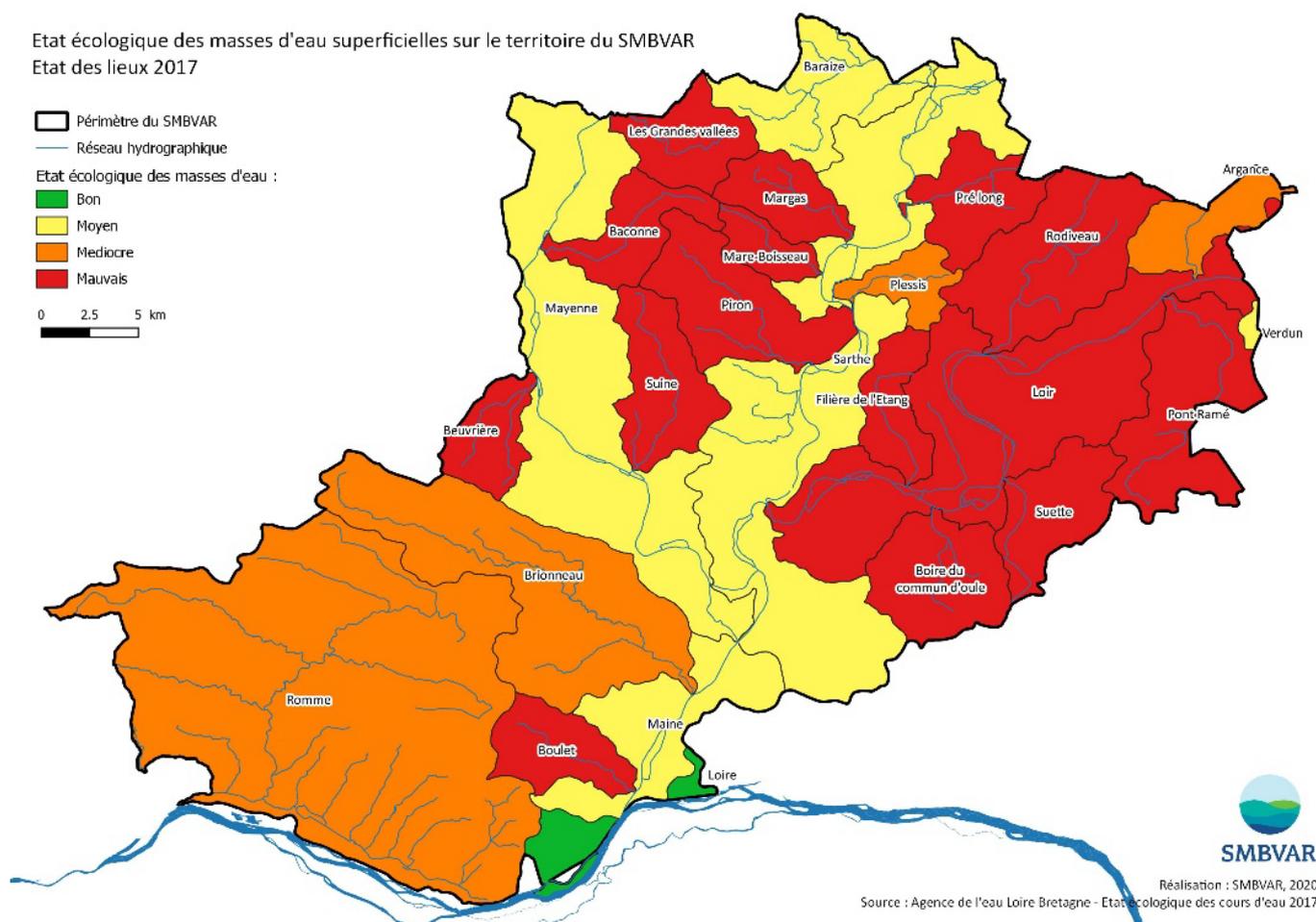
2 DES RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES A RESTAURER

2.1 La stratégie en gestion des milieux aquatiques

La Directive Cadre sur l'Eau établit des objectifs de bon état des masses d'eau à l'horizon 2021 ou 2027. Ces masses d'eau se composent de nos rivières et de nos zones humides et sont évaluées à l'aune de leur qualité physico-chimique, chimique, mais aussi de leur biodiversité. Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine et Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé, ainsi seul 5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire, contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale.

Le territoire du SMBVAR inclut 27 masses d'eau dont 3 sont classées Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM) : la Sarthe, la Mayenne et la Maine. Ces dernières ont un objectif de bon potentiel écologique qui relativise son objectif au vu de l'activité de navigation. De plus, 3 masses d'eau ne concernent que très peu le territoire et sont ou devraient être gérées par des structures voisines par convention, afin de pérenniser une gestion à l'échelle des bassins versants. Le SMBVAR disposera aussi de ce type de convention pour intervenir au-delà de son territoire.

Partant du constat de mauvais état écologique des 21 autres masses d'eau du territoire, le comité syndical du 5 juillet 2018 a acté une stratégie territoriale d'intervention en gestion des milieux aquatiques.



La mise en œuvre de cette stratégie s'est poursuivie, en 2022, sur les 6 masses d'eau identifiées comme prioritaire : Romme, Baconnne, Suine, Piron, Plessis, Suette. Suite au travail

technique, règlementaire, administratif et la concertation, des travaux concrets ont pu se tenir en 2022 dans le cadre du CT Eau BVAR décrits ci-dessous. Cela concerne tant des études que des travaux de restauration ou le suivi d'outils d'amélioration de la connaissance (mesures de débits, piézomètres...).

2.2 Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme

Les Contrats Territoriaux Eau correspondent à l'outil financier unique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région, ils permettent sur le territoire de définir un programme d'action pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique de nos cours d'eau et de nos zones humides.

Le CT Eau BVAR s'étend sur un territoire comprenant les basses vallées angevines, zone humide reconnue mondialement par le label RAMSAR, mais aussi les cours d'eau affluents de la Mayenne, de la Sarthe, du Loir et de la Maine ainsi que la Romme. Le Syndicat est animateur du contrat avec le Département du Maine et Loire.

Le CT Eau a ainsi été construit en partenariat fort avec nos intercommunalités membres, le Département, l'Agence de l'Eau, la Région et les structures porteuses de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Mayenne, Sarthe Aval et Loir. Sa mise en œuvre concrète a débuté en 2021, pour rappel, il inclut 17 maîtres d'ouvrage, 35 actions avec un budget de 6,5 M€ pour la période 2021-2023.

En 2022 s'est donc poursuivi la mise en œuvre concrète du programme de travaux. Des travaux ambitieux ont vu le jour sur le terrain et sont décrits dans les pages suivantes. L'idée est de reconquérir la ressource en eau et les milieux naturels en misant sur les fonctions que remplissent ces milieux quand ils sont en bon état : biodiversité, épuration naturelle des eaux, recharges des nappes d'eaux souterraines. Ces solutions dites « fondées sur la nature », car reprenant et maximisant les atouts d'une nature en bonne santé, permettent de mieux préparer le territoire aux changements climatiques à venir (sécheresse, inondation) et de pouvoir y faire face tant pour la ressource en eau (qualité/quantité) que la biodiversité.

En 2022, le syndicat a accueilli 2 stagiaires, l'une sur l'application des protocoles de recherches d'espèces protégées et d'indicateurs avant-travaux sur les cours d'eau, l'autre sur la poursuite du diagnostic de l'état des cours d'eau de tête de bassin versant sur le bassin de la Romme (travail ayant déjà fait l'objet de 2 missions de stage).

L'année 2022 a aussi été celle de la préparation du renouvellement du CT EAU pour sa phase 2024-2026 qui sera contractualisé en 2023. Ainsi, fin 2022, les animateurs, financeurs et structures porteuses des SAGE ont défini les orientations du nouveau programme ainsi que les thématiques proposées dans un nouvel appel à projet prévu début 2023. Le SMBVAR a rédigé les fiches candidatures et courriers liés à cet appel à projet.

2.2.1 Exemples de travaux réalisés en 2022



RESTAURER LES COURS D'EAU

> RENATURER LES COURS D'EAU

RESTAURATION DE L'HYDROMORPHOLOGIE DE LA BACONNE À HAUTES GREES (Chambellay)



PROBLÉMATIQUE

Situé à l'aval du bassin versant de la Baconne, le site de Hautes Grées est stratégique pour améliorer les fonctionnalités écologiques entre la Mayenne et son affluent qu'est la Baconne

Sur ce secteur, la végétation rivulaire est très dense. Le lit a été élargi et surcreusé provoquant en été des ruptures d'écoulement (eau stagnante) et dégradant la qualité de l'eau.

L'étalement de l'eau en période d'étiage (basses eaux), rend le pont de la D287 infranchissable pour les poissons une bonne partie de l'année.

SMBVAR

NOTRE ACTION

L'opération a pour objectifs d'entretenir la végétation en bord de cours d'eau pour ensuite diversifier les écoulements et les habitats en apportant 254m³ de graviers alluvionnaires provenant la carrière toute proche de la Terrinière.

L'amélioration de la continuité écologique au niveau du pont de la D287, vient compléter l'opération.



Recharge granulométrique en amont du pont D287



Amélioration du franchissement à l'aval du pont

LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- > Entretien de la ripisylve sur 700m de cours d'eau
- > Création de banquettes minéral pour resserrer le lit d'étiage et augmenter la hauteur d'eau
- > Recharge granulométrique pour recréer une pente naturelle et diversifier les écoulements
- > Retalutage des berges d'une mare
- > Aménagement de l'ouvrage routier pour améliorer son franchissement par les poissons

L'ACTION EN CHIFFRES

58 100 € total

de frais engagés pour cette action

PARTENAIRES





RESTAURER LES COURS D'EAU

> RENATURER LES COURS D'EAU

RESTAURATION DE L'HYDROMORPHOLOGIE DE LA SUINE A SCEAUX D'ANJOU



PROBLÉMATIQUE

Situé au milieu du bassin versant de la Suine, le secteur de la station d'épuration a été fortement rectifié (approfondi et élargi) provoquant des érosions de berges en hiver et des ruptures d'écoulement en été.

La proximité d'une route en amont du projet ne permet pas de renaturer totalement le ruisseau d'où le reméandrage seulement dans la partie aval.

En complément de ces travaux la Station d'épuration sera réhabilitée en 2023 par la Communauté de Communes Vallées du Haut Anjou pour améliorer la qualité des rejets dans le milieu naturel.

SMBVAR

NOTRE ACTION

L'opération a pour objectif de renaturer la Suine sur environ 500m à proximité de Sceaux d'Anjou en tenant compte des différents usages humains (agricoles, Station d'épuration).



Recharge granulométrique à l'amont



Reméandrage à l'aval

LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- > Entretien de la ripisylve sur 500 de cours d'eau
- > Amélioration de la connexion avec les fossés d'eau pluviale
- > Reprofilage des berges en pente douce et recharge granulométrique pour diversifier les écoulements
- > Plantation de ripisylve et installation de clôtures
- > Création d'une passerelle agricole sans emprise dans le cours d'eau
- > Création d'un nouveau lit de 155m plus sinueux pour ralentir les écoulements et améliorer les connexions entre la Suine et les zones humides annexes.

L'ACTION EN CHIFFRES

88 700 € total

de frais engagés pour cette action

PARTENAIRES





RESTAURER LES COURS D'EAU

> RENATURER LES COURS D'EAU

RENATURATION DU CHEVIGNÉ A LA POSSONNIÈRE

SMBVAR



PROBLÉMATIQUE

Le cours d'eau du Chevigné présentait sur ce site un lit rectiligne et surdimensionné. Le recalibrage du lit est visible sur une photographie aérienne ancienne datant de 1949. Cette morphologie du lit induisait une faible capacité épuratoire et une perte des supports de vie et des espèces.

Sur les 380 ml de cours d'eau, 2 buses de faible diamètre réduisaient par 10 la section d'écoulement du cours d'eau induisant de fort débordement en période hivernale.

NOTRE ACTION

Le lit a été réhaussé et réduit sur un linéaire de 380 mètres. Le lit présente dorénavant un fond caillouteux afin d'offrir des supports de vie à la faune et la flore. Le rehaussement du fond du lit permet une reconnexion avec les zones humides adjacentes. Les ouvrages ont été remplacés par des passerelles afin de ne plus avoir d'impact sur le lit du cours d'eau.

Les effets attendus sont :

- **L'amélioration de la quantité d'eau.** Le débordement du cours d'eau est favorisé pour alimenter les nappes d'eau souterraines et stocker l'eau.
- **L'amélioration de la qualité de l'eau.** Les mouvements d'eau favorisent l'oxygénation.
- **L'accueil de la biodiversité.**

LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- > Débroussaillage de l'ancien lit et abattage de quelques arbres
- > Retalutage des berges alternant d'une rive à l'autre pour réduire les fortes pentes
- > Resserrement et rehaussement de la section d'écoulement par un comblement partiel du lit
- > Recharge en granulats du lit
- > Retrait des buses et pose de deux passerelles
- > Ensemencement des berges et de la prairie



Site avant travaux



Lit réhaussé et rechargé



Pose de passerelles

L'ACTION EN CHIFFRES

80 000 € total

de frais engagés pour cette action

PARTENAIRES



2.2.2 Exemple d'étude Milieux Aquatiques et prévention des inondations : Etude du Piron à Champigné



PRÉVENIR LES INONDATIONS &
RESTAURER LES COURS D'EAU

ÉTUDE MULTI-THÉMATIQUE DU PIRON À CHAMPIGNÉ

Les Hauts d'Anjou



PROBLÉMATIQUE

La commune déléguée de Champigné (Les Hauts d'Anjou) a subi en juin 2021 deux orages importants provoquant deux inondations successives à une semaine d'intervalle.

Ces deux événements ont mis en évidence la vulnérabilité du territoire et la nécessité d'avoir une approche globale de réduction du risque inondation en trouvant des solutions fondées sur la nature dans un contexte de changement climatique de plus en plus imprévisible mais aux conséquences concrètes.

NOTRE ACTION

Une étude sur l'état initial du Piron a été réalisée en 2019, celle-ci a abouti à l'élaboration d'un programme d'actions (travaux et études) reconnu d'intérêt général en 2021.

La complexité des aménagements du bourg de Champigné est identifiée dans ce programme qui indique la nécessité de réaliser **une étude globale** : hydromorphologie, eaux pluviales, aménagement urbains et infrastructures routière, espaces rural et pratiques culturelles...

Les inondations de juin 2021 ont malheureusement confirmées la nécessité de trouver des solutions pour réduire la vulnérabilité de Champigné face au phénomène de ruissellement. Ces solutions sont à trouver auprès de différents maîtres d'ouvrages (CD49, CCVHA, LHA, SMBVAR, CA49...) et au croisement de différentes politiques publiques en lien avec ces événements.



Inondations juin 2021

LES ÉTAPES DE RÉALISATION

Suite aux inondations de juin 2021, l'étude du centre bourg de Champigné initialement prévue en 2024 a été initiée dès mars 2022.

Le diagnostic multithématique, réalisé au 2^{ème} trimestre 2022, porte aussi bien sur des sous bassins urbains que ruraux afin de prendre en compte les spécificités de chacun. Il a été complété par une enquête auprès des riverains ayant subies les inondations pour permettre de consolider la modélisation hydraulique simulant différents scénarios d'inondation.

L'étude se poursuit en 2023 avec la réalisation d'un programme d'actions où chaque maître d'ouvrage identifié pourra inscrire selon ces compétences des actions dans des outils financiers existant : PAPI, CT-eau, Liger Bocage, Fonds Verts...

L'ACTION EN CHIFFRES

53 000 € total

de frais engagés pour cette action

PARTENAIRES



2.2.3 Trophée national du génie écologique 2022 : le ruisseau de Marcé lauréat dans la catégorie amélioration des trames écologiques



RESTAURER LES COURS D'EAU
> RESTAURER LES ZONES HUMIDES

RENATURATION DU RUISSEAU DE MARCE

SMBVAR



PROBLÉMATIQUE

La renaturation du ruisseau s'est faite sur 2200 m : 500 m partant du bourg de Marcé au droit de la RD 109 jusqu'au passage sous l'A11 et 1700 m en aval de l'A11 jusqu'à la RD 766, la route de Baugé / Tours à Seiches sur le Loir. Ce linéaire a subi plusieurs modifications d'ampleur par le passé. Tout d'abord, les campagnes de curage récurrentes des années 1900 puis la création de l'autoroute A11 qui ont généré la modification du gabarit du ruisseau (élargissement, approfondissement) et le creusement d'un bassin d'écrêtement des crues. Ces différentes interventions humaines ont canalisé les eaux, drainé les zones humides riveraines, banalisé l'hydrosystème et appauvri les habitats provoquant une baisse de la biodiversité associée à ces milieux humides. Ces derniers abritent une grande partie de la biodiversité et de nombreuses espèces animales ou végétales en dépendent. Leur renaturation est donc primordiale.

NOTRE ACTION

Les travaux ont pour objectifs de :

- > Mieux gérer les variabilités de la quantité d'eau (débits d'été et inondations) par la restauration de la relation nappe/rivière, l'utilisation des capacités de stockage/restitution de l'eau des sols et la création de zones d'expansion des crues.
- > Améliorer la qualité d'eau en favorisant les capacités auto-épuratoires du milieu en retenant l'eau plutôt qu'en accélérant son cycle comme le provoquait l'ancien gabarit du ruisseau trop profond.
- > Préserver un puits de carbone que représente la tourbière présente sur site.
- > Créer un îlot préservé et reconnu de biodiversité (restauration de milieux naturels et préservation des habitats des espèces protégées identifiées, notamment la roselière).
- > Concilier les usages d'occupation du territoire et le patrimoine naturel et aquatique.

LES ÉTAPES DE RÉALISATION

Les travaux ont débuté en octobre 2021 par les interventions sur les boisements de rives permettant de dégager les emprises et rendre accessible l'ancien tracé pour permettre aux engins de venir le combler.

La création du nouveau lit du ruisseau a démarré de l'aval au droit de la RD 766 à Seiches sur le Loir. Les 1700 m séparant l'A11 de la RD 766 laissent désormais place à un tracé méandrique de 2200 m après application d'un coefficient de sinuosité de 1,3 soit une augmentation du linéaire de 30 %, une augmentation d'autant de l'interface milieu terrestre / milieu aquatique et donc de toute la biodiversité associée.

L'ancienne morphologie du cours d'eau banalisé par un gabarit trop profond, trop large et trop rectiligne laisse désormais place à un gabarit de cours d'eau semblable à ce qui devrait être naturellement. C'est alors que les 2 m de profondeur et 5 m de large par endroit sur l'ancien tracé ont été remplacés par un tracé sinueux d'environ 2 m de large et 40 à 50 cm de profondeur.

En amont de l'A11 à Marcé, le travail s'est effectué au sein du lit existant par une rehausse du fond (apport de granulométrie), une réduction de sa largeur et une diversification des faciès d'écoulements.

En aval de l'A11 à Seiches sur le Loir, la recharge granulométrique dans le nouveau lit s'est faite avec une grande précision de façon à reproduire les faciès d'écoulements d'une rivière naturelle et diversifier les vitesses du courant et les hauteurs d'eau nécessaires au développement d'un large panel d'espèces : macro invertébrés, poissons, odonates, amphibiens... Au total ce sont 80 radiers, 51 plats courants et 123 mouilles qui ont été réalisés.

La mise en eau du nouveau tracé s'est faite en trois phases de façon à favoriser le transfert de la biodiversité de l'ancien tracé vers le nouveau. Après chaque mise en eau du nouveau tracé, les opérations de comblement de l'ancien ruisseau s'effectuaient quelques jours après. Avant son comblement, un griffage des berges du lit au godet à dents permettait de générer un dérangement pour « déloger » les espèces et les inciter à aller vers le nouveau lit et cela en complément d'une pêche de sauvetage pour les poissons.

Parallèlement à ces travaux de terrassement, deux ouvrages routiers ont été reconstruits.

Le coût de l'opération est de 800 000 € TTC dont 110 000 € TTC d'études préalables aux travaux (dimensionnement, modélisation hydraulique, topographie etc...). Ces derniers ont été financés par l'Agence de l'eau Loire- Bretagne, la Région Pays de la Loire et le SMBVAR.



RESTAURER LES COURS D'EAU
> RESTAURER LES ZONES HUMIDES

RENATURATION DU RUISSEAU DE MARCÉ

SMBVAR



Ci-dessus : terrassement du nouveau lit et mise en place de la granulométrie



Ci contre :
vue d'ensemble du
nouveau lit



L'ACTION EN CHIFFRES

800 000 € total

de frais engagés pour cette action

PARTENAIRES





RESTAURER LES COURS D'EAU
> RESTAURER LES ZONES HUMIDES

RENATURATION DU RUISSEAU DE MARCÉ

SMBVAR



Secteur venant tout juste d'être remis en eau



5 mois d'intervalle entre les deux photos prise sur le même radier = faciès d'écoulement rapide



Ouvrage routier en cours de construction et quelques semaines après la mise en eau



L'ACTION EN CHIFFRES

800 000 € total

de frais engagés pour cette action

PARTENAIRES

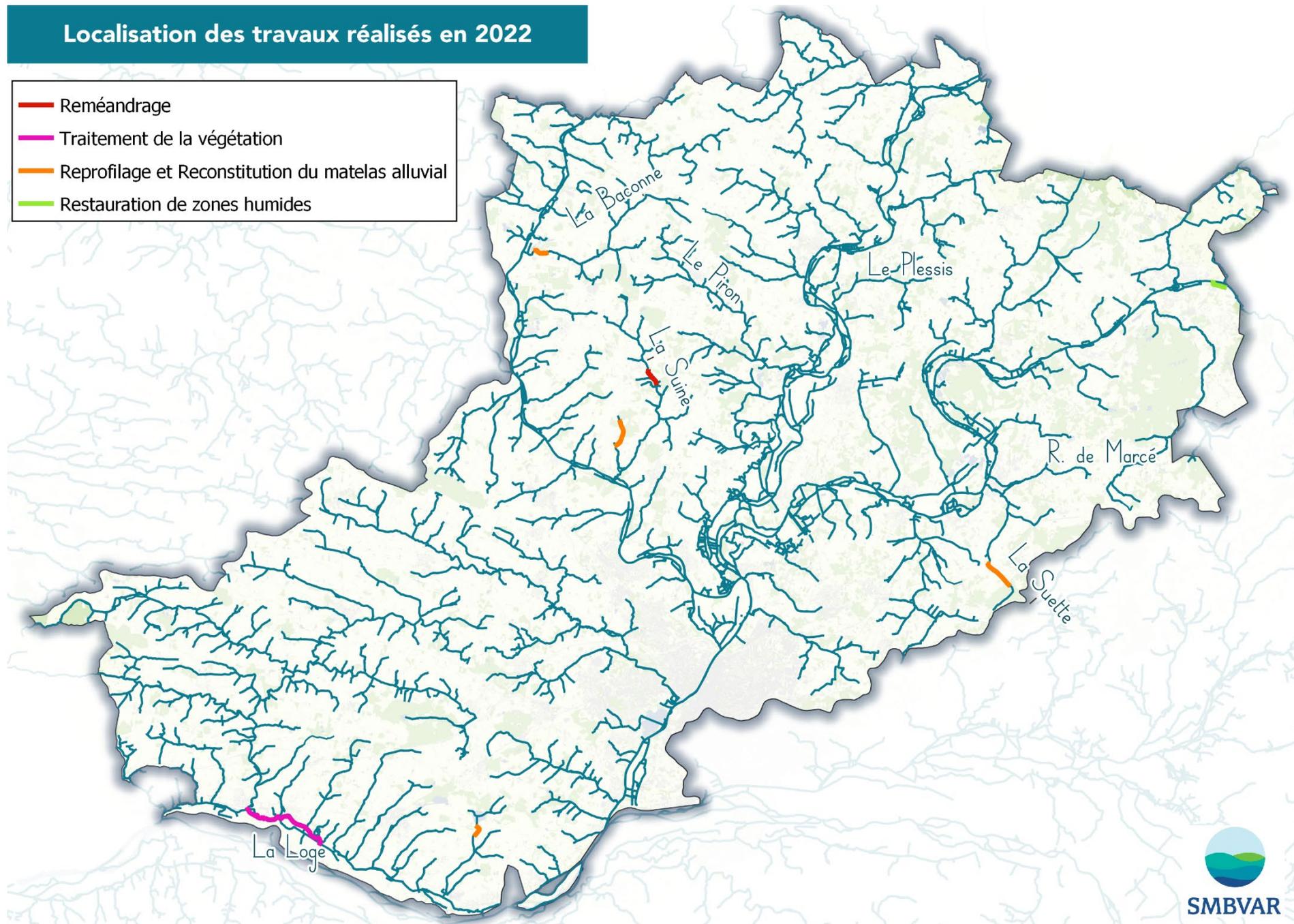
2.2.4 Récapitulatif des travaux réalisés en 2022

Site	Bassin Versant	Type de travaux	AELB	Région	Coût total (€)	Commentaires
Chevigné – La Possonnière	Romme	Restauration morphologique et alimentation zone humide	50 %	30 %	80 000 €	Reprofilage et rehaussement du fond du lit de 380 ml de cours d'eau, remplacement de deux ouvrages
Loge – St-Germain-des-Prés et Champtocé-sur-Loire	Romme	Traitement de la végétation	50 %	30 %	45 000 €	Traitement de la végétation sur 5 km de cours d'eau en préparation de travaux 2023
Sceaux d'Anjou	Suine	Restauration morphologique	50%	30%	88 700 €	Traitement de la végétation, recharge granulométrique 255 ml et reméandrage 155 ml
Haute Grée	Baconne	Restauration morphologique	50%	30%	58 100 €	Traitement de la végétation et recharge granulométrique sur 700ml
Fontaine Rouillé	Suine	Restauration morphologique	50%	30%	34 500 €	Traitement de la végétation, recharge granulométrique (8 radiers, 360ml) et reméandrage 290 ml
Frémondrière	Loir	Réouverture de milieu annexe	50%	30%	13 998 €	Reconnexion par l'aval de la boire par désencombrements végétal et sédimentaire
Suette amont	Loir	Restauration morphologique	50%	30%	130 762 €	Projet démarré fin 2022 et encore en cours de réalisation début 2023 Rehaussement du fond du lit, reméandrage et redimensionnement du lit, recharge granulométrique, plantations, remplacement d'un ouvrage routier busé par un pont cadre

Ce tableau comprend les principaux travaux réalisés en 2022, **il n'indique pas les études préparatoires mises en œuvre en 2022 pour des travaux 2023 notamment.**

Localisation des travaux réalisés en 2022

- Reméandrage
- Traitement de la végétation
- Reprofilage et Reconstitution du matelas alluvial
- Restauration de zones humides



2.2.5 L'animation

L'animation du Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme s'articule autour du Comité de Pilotage composé des acteurs du site. En 2022, il s'est tenu le 12 mai 2022 à Seiches-sur-le-Loir. Les principaux éléments sont présentés ci-dessous.

Date	Nbre structures invitées	Nbre structures présentes	Nbre de participants	Ordre du jour
12 mai	85	27	42	Présentation des projets réalisés en 2021 Présentation des projets prévus en 2022 Point sur les actualités Natura 2000 Questions diverses Viste de terrain du ruisseau de Marcé

L'animation du CT Eau Basses Vallées Angevines Romme, pilotée par le SMBVAR et le Département, comporte aussi un comité technique composé des acteurs du contrat (maitres d'ouvrage, DDT 49, Agence de l'Eau Loire Bretagne, AFB, EPCI, etc.). En 2022, il s'est réuni le 10 mai et le 1^{er} décembre.

Dates	Nbre structures invitées	Nbre structures présentes	Nbre de participants	Ordre du jour
10 mai	13	10	16	Etude Tourbière Etude Biodiversité et affluents de la Mayenne Travaux réalisés en 2021 Programme de travaux 2022 Suivis/Indicateurs CT Eau et CTMA Visite de terrain
1 ^{er} décembre	13	10	17	Travaux réalisés en 2022 Programme de travaux 2023 Bilan des stages 2022

2.3 Le Contrat Loire Annexe

Au début de 20e siècle, le lit de la Loire entre Nantes et Les Ponts-de-Cé a été aménagé pour les besoins de la navigation. Aussi, la Loire a subi durant la seconde partie du 20e siècle l'extraction dans son lit de plusieurs dizaines de millions de mètres cube de sable. Ces interventions ont eu des conséquences lourdes, les fonctionnalités hydro-écologiques entre le fleuve et ses annexes ne sont plus assurées du fait de l'enfoncement du lit mineur de la Loire.

Le Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA) vise le rééquilibrage morphologique du lit mineur de la Loire et le bon fonctionnement écologique des milieux qui lui sont associés.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire portent la gouvernance du CLA. Ils en sont aussi les principaux financeurs. Le GIP Loire Estuaire anime le contrat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Pays de la Loire.

Sur le cours principal de la Loire, en aval de Bouchemaine (partie navigable), la maîtrise d'ouvrage est assurée par Voies Navigables de France. Sur les annexes fluviales de Loire, ce sont les collectivités, les syndicats ou les fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique qui porte la maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre du programme d'action 2021-2023, le SMBVAR porte une étude sur la restauration de la continuité écologique à la confluence entre la Grande rivière et la boire de Champtocé. L'étude a démarré fin 2022 et se poursuivra en 2023 pour des travaux à inscrire dans le prochain programme CLA 2024-2026.



Source : contrat-loire-annexe.fr

2.4 Suivi d'études

En parallèle des travaux, le service a suivi de nombreuses études liées à la thématique, pour veiller à sa bonne prise en compte :

- ✓ Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eaux ;
- ✓ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire ;
- ✓ Contrat Loire Annexe et travaux sur la Loire ;
- ✓ Comité technique *Amorpha Fruticosa* à Savennière (CEN) ;
- ✓ Réseau public d'hydrométrie ;
- ✓ Suivi Mammifères semi-aquatiques ;
- ✓ Comité de Pilotage Natura 2000 (BVA et Loire).

2.5 Communication et participation à des journées techniques

Le site internet du SMBVAR (www.smbvar.fr) a été mis en ligne en décembre 2020 et permet, sur des formats pédagogiques (vidéos, courts articles, fiche action) de s'informer sur le Syndicat, ses missions et ses actualités.

Une vidéo présentant le chantier de Marcé a été finalisée en 2022. Elle présente le projet de renaturation du ruisseau de Marcé de la phase d'élaboration du projet jusqu'à la réalisation des travaux. Cet outil de communication a permis de valoriser ce projet de renaturation qui a suscité beaucoup de retour positif se traduisant par des demandes de renseignements ou de visites des syndicats / collectivités des régions voisines mais aussi plus lointaines.

Lien de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=H3OHJ9IjXAE>



27.000 vues au 14 février 2023

Ces différentes sollicitations ont aussi été engendrées par le titre du prix national du génie écologique obtenu au mois d'Octobre à Montpellier dans le cadre du salon ad Natura : le salon des professionnels de l'écologie et de la biodiversité.



Les techniciens du syndicat ont participé à diverses journées techniques permettant le partage de connaissance et les retours d'expérience. Ces journées sont organisées par la cellule ASTER du département ou les structures porteuses de SAGE.

2.6 Veille active, émergence et accompagnements de nouveaux projets

Le SMBVAR répond à l'ensemble des sollicitations sur les projets naissants. Il apporte son expertise technique et réglementaire aux porteurs de projets. Il propose le cas échéant les possibilités de financement et les procédures liées sur sollicitation ou sur des projets prévus au CT EAU BVAR.



Cheffes, 11 Février 2021

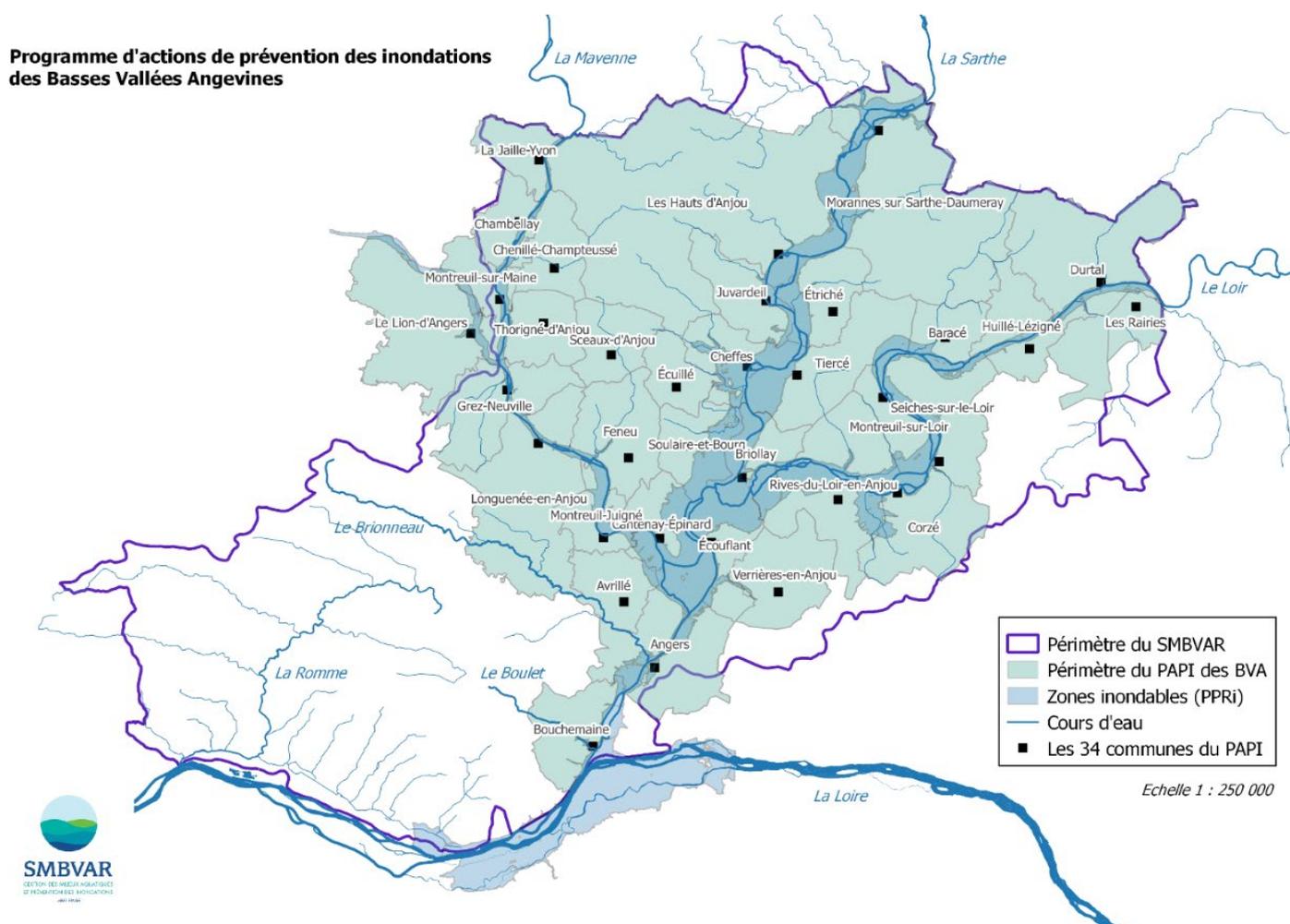
3 MIEUX PREVENIR LES INONDATIONS

3.1 La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Maine Louet a été approuvée le 18 août 2017. Elle était co-pilotée par Angers Loire Métropole et les services de l'Etat. Cette Stratégie est issue de la Directive Européenne Inondation et comprise dans le Territoire à Risques Importants d'Inondation Angers Authion Saumur. Le Syndicat Mixte des Basses

Vallées Angevines et de la Romme a repris l'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation. Il vise à mettre en œuvre certaines actions à travers le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Basses vallées angevines qu'il anime, afin de décliner les actions à une échelle locale et de permettre leur subventionnement.

La carte ci-dessous rappelle le périmètre du PAPI des Basses Vallées Angevines.



3.2 Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations

L'année 2022 a été la 2^{ème} année de mise en œuvre du **Programme d'actions de prévention des inondations des Basses Vallées Angevines**, dit PAPI des BVA, validé en décembre 2020 par le Préfet coordonnateur de bassin. Le SMBVAR est animateur de ce programme, c'est-à-dire qu'il instaure une dynamique sur le territoire pour sensibiliser sur le risque d'inondation, il est le relais entre les parties prenantes, et il accompagne les maîtres d'ouvrages dans la réalisation de leurs actions. Le SMBVAR est lui-même maître d'ouvrage et porte plusieurs actions en vue de mieux comprendre le phénomène d'inondation et de mieux communiquer à ce sujet.

- **Jeu-vidéo « Mission Inondation »**

En avril 2022, la société ALMEDIA, pour le compte du SMBVAR a lancé sur les stores **Mission INONDATION**. Il s'agit d'une application jeu-vidéo sur smartphone et tablette, pour apprendre les bons réflexes, éviter les suraccidents et anticiper les situations inhabituelles en temps d'inondation. Il est destiné au public scolaire de plus de 10 ans et au public adulte qui vit en zone inondable ou hors zone inondable.



En moyenne les joueurs terminent le jeu en 45 minutes. Ce format court facilite notamment son utilisation dans les classes. L'application est d'ailleurs complétée par un « kit pédagogique » composé d'un *guide enseignant-animateur* et de *fiches élève-public*, afin de rendre autonomes ceux qui souhaitent utiliser l'outil dans le cadre d'animations avec les scolaires ou d'évènements grand public. À l'automne 2022, ce kit pédagogique a été testé dans 8 classes du CM1 à la 5^{ème} (200 élèves) avec cinq enseignants volontaires et en partenariat avec le référent des

programmes scientifiques de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Maine-et-Loire.

En décembre 2022, **Mission INONDATION** a été nommé lauréat de la catégorie « *Innovation face à l'augmentation des risques majeurs* » lors du 15^{ème} forum d'information sur les risques majeurs organisé par IdealCo. Depuis sa sortie en avril 2022, 980 personnes l'ont téléchargé.

La bande annonce de Mission Inondation est à retrouver sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=CVWA31udTRk&list=PLsQNnpP9Z21YT3GJEZ8cSqw7HBGj0un8B&index=3>.

- **Etude sur la boire du Commun d'Oule**

Le SMBVAR a réalisé une étude de connaissance du risque d'inondation sur la Boire du Commun d'Oule dont le bassin versant est de 41,55 km², et qui est séparé du Loir par une route surélevée qui fait office localement de « digue ». Il s'agissait dans cette étude d'identifier le rôle du remblai routier et des ouvrages hydrauliques à l'exutoire de la boire, l'éventuelle zone protégée en arrière du remblai et les types d'enjeux protégés. La finalité était d'identifier si oui ou non ce remblai jouait le rôle de système d'endiguement. Les intercommunalités d'Angers Loire Métropole et d'Anjou Loir et Sarthe, porteuses de la compétence GEMAPI, ne se sont pas encore positionnées sur l'opportunité de classement. Elles ont en revanche discuté de la possibilité d'inscrire une étude complémentaire du remblai dans l'avenant au PAPI, courant 2023.

• Conférence annuelle sur les Plans Communaux de Sauvegarde

Le SMBVAR a animé le 10 novembre 2022 la Conférence annuelle sur les Plans communaux de sauvegarde et le risque d'inondation au Lion d'Angers. Les objectifs de la rencontre étaient de partager la connaissance aux référents risques et de tisser un réseau d'acteurs pour faciliter la gestion de crise.

Étaient présents : 42 représentants de 29 structures dont 23 communes. La conférence a été scindée en deux temps : une première partie « information » alimentée par quatre interventions sur le thème secours/sauvegarde, poste de commandement communal, et systèmes d'alerte communale (SDIS49, Briollay, SMBVAR, les Ponts-de-Cé) ; une deuxième partie « formation pratique » animée par l'agence Mayane consistant à réfléchir collectivement sur la construction d'un exercice de crise à l'échelle communale.

L'article de presse sur la Conférence PCS est à retrouver sur le lien suivant :
<https://www.smbvar.fr/actualites/conference-sur-les-pcs-du-10-novembre-2022>

• Enquête sur la perception des inondations et vidéos courtes

De février à juin 2022, une étudiante en Master 2 de Géographie à l'Université d'Angers (Coralie Le Dantec) a réalisé une **enquête** auprès de la population et des partenaires du SMBVAR, afin d'analyser la perception du risque d'inondation et d'en ressortir quelques idées reçues. Plus de 500 personnes y ont participé, mettant en lumière plusieurs concepts perçus différemment en sein de la population :

- Les pratiques sur les cours d'eau qui impactent le phénomène d'inondation.
- Le rôle de chacun en temps d'inondation et d'évacuation (citoyen, mairie et secours).
- Les conséquences du changement climatique sur les inondations futures.
- Le phénomène d'inondation sur les basses vallées angevines.

En novembre 2022, la société Shapers Production a été retenue pour la réalisation de **quatre vidéos** d'environ une minute sur les thèmes ci-dessus. Afin de mener à bien ce projet et répondre aux attentes des acteurs locaux, un groupe de travail composé de techniciens et d'élus aux horizons multiples ont été sollicités à deux reprises pendant le projet (étapes du script et du *storyboard*). La réalisation des vidéos s'est terminée courant mars 2023.

Tous les résultats de l'enquête sont à retrouver sur le lien suivant :
<https://www.smbvar.fr/actualites/resultats-de-lenquete-sur-les-inondations-%f0%9f%94%8e>

• Réunions menées

Le 25 février s'est tenu le **Comité de pilotage** annuel du PAPI des BVA dans la Chapelle des Ursules, et le 07 juillet s'est tenu la **Commission Inondation** à Beaucouzé. Cette dernière aura lieu tous les deux ans et regroupera l'ensemble des communes du SMBVAR.

Le 20 octobre, le SMBVAR a organisé une **réunion « InterClé »** réunissant les animateurs de Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) localisés sur le bassin versant de la Maine. Cette réunion a lieu tous les trois ans, afin de mettre l'accent sur la solidarité amont-aval, de partager les expériences et les outils développés et garder une vision transversale du risque d'inondation. La prochaine « InterClé » aura lieu en 2025.

- **Autres missions menées par le SMBVAR sur le volet inondation**

Le SMBVAR communique sur les outils développés en 2021-2022 auprès des partenaires du territoire, et anime quelques temps forts pour rendre vivants ces outils. Ainsi, **l'exposition itinérante « Risque inondation dans les Basses Vallées Angevines »**, réalisée par l'entreprise lyonnaise SYDO en 2021, a été empruntée à plusieurs reprises durant l'année 2022 par :

- l'association des inondables des trois rivières dans le cadre de son assemblée générale,
- la commune de Corzé sur un week-end,
- la commune de Juvardeil pendant trois semaines, avec une animation faite auprès de deux classes (CM1/CM2) assurée par l'Animatrice PAPI,
- l'association CADVIL pendant le week-end du *Loir en fête* sur Durtal,
- la commune de Cheffes pendant deux semaines dont une journée à l'école de Cheffes, avec une animation en classe avec les CM1 et CM2 assurée par l'Animatrice PAPI,
- Loire Odysée pendant deux semaines en juin et une semaine en octobre lors de l'évènement « Journée Pieds Mouillés » au Ponts-de-Cé.



À gauche l'exposition « Risque inondation dans les BVA » à Durtal (gauche), à Juvardeil (centre) et à Cheffes (droite)

L'article de presse sur l'évènement *Loir en Fête* sur Durtal est à retrouver sur le lien suivant : <https://www.smbvar.fr/actualites/le-loir-en-fete-sur-durtal>

L'article de presse sur l'évènement *Journée Pieds mouillés* au Ponts-de-Cé est à retrouver sur le lien suivant : <https://www.smbvar.fr/actualites/pieds-mouilles-droles-didees>

Toujours en vue de communiquer sur les outils réalisés dans le cadre du PAPI des BVA (jeu vidéo, expositions, maquettes, vidéos, etc), le SMBVAR travaille sur la mise en forme d'une **mallette inondation** à destination des établissements scolaires. Cette mallette fera office de « catalogue » pour la sensibilisation aux inondations. Le SMBVAR profitera de la promotion de cette mallette pour échanger avec les établissements scolaires en zone inondable sur l'opérationnalité du volet inondation de leur Plan particulier de mise en sûreté (*action III.11*).

Le SMBVAR collabore avec **l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire** sur une action de sensibilisation des dirigeants des établissements médico-sociaux et de santé situés en zone inondable. En 2021, le SMBVAR et l'ARS ont regroupé de la bibliographie utile afin de construire un support de formation. À terme, l'ARS ambitionne de donner les outils aux dirigeants d'établissements médico-sociaux pour améliorer le volet « inondation » des plans bleus et des plans blancs. En décembre 2022, l'ARS accompagné du SMBVAR et du référent Prévention des risques de la ville d'Angers, est intervenu dans l'établissement Grégoire Bordillon pour former la directrice de l'établissement et ses collaborateurs.

Enfin, le SMBVAR a apporté sa contribution à Angers Loire Métropole dans le cadre de la réalisation d'une **exposition itinérante sur les enjeux de l'eau** à l'échelle de l'intercommunalité. L'exposition se nomme « Rect'eau verso » et propose de répondre aux questions suivantes : *Quels sont les défis liés à l'eau ? Quelles sont les richesses et le rôle des zones humides ? Comment les collectivités se mobilisent pour faire face aux inondations ?* Elle est composée de quatre roll-up double-face qui présentent une double lecture humoristique/sérieuse. Les panneaux sont complétés d'un recueil de bandes dessinées évolutif (*Bulle d'eau*) composé, pour le moment, des planches de BD sur la gestion des milieux aquatiques que l'on retrouve dans le livret de présentation du SMBVAR.

Le livret de présentation du SMBVAR est disponible sur le lien suivant :

https://www.smbvar.fr/wp-content/uploads/2021/12/Brochure_de_presentation_du_SMBVAR_web.pdf

- **Perspectives**

En 2023, le SMBVAR travaillera notamment sur les sujets suivants :

- La rédaction de l'avenant de mi-parcours du PAPI des BVA ;
- La préparation de la journée de la résilience face aux risques majeurs du 13 octobre 2023, en vue *in fine* de préparer la journée de commémoration des 30 ans de la crue de 1995 qui aura lieu en janvier 2025. La première réunion à ce sujet a eu lieu le 20 janvier 2023.
- La vulnérabilité des activités économiques en zone inondable à travers un stage de six mois, en collaboration étroite avec la CCI de Maine-et-Loire et les partenaires du territoire, regroupés lors d'une réunion de cadrage le 05 octobre 2022.

4 Le tableau de bord du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme

Milieus Aquatiques

Restauration du lit mineur	1840	ml
Aménagement et effacement d'ouvrages	9	nombre
Restauration de la continuité écologique	800	ml
Restauration de berges et de la ripisylve	7260	ml
Restauration de zones humides	2	nombre
Gestion des espèces exotiques envahissantes	200	m ²
Réalisation d'étude	11	nombre
Communication	1	nombre
Assistance technique	4	nombre

Prévention des Inondations

Etudes	4	nombre
Assistance technique	8	nombre
Communication	5	nombre

Vie du Syndicat

Comité Syndical	3
Bureau	2
Délibération	23
Commission Romme Brionneau Boulet	1
Commission Loir	1
Commission Sarthe Maine	1
Commission Mayenne	1
Commission Inondation	1
Employés	7
Equivalent temps plein	5,9
Stagiaires	3